



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE

du vendredi 29 janvier 2021

APPROUVÉ

<p>PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE MAINE-ET-LOIRE DU 29 janvier 2021</p>
--

En présence de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire, Pierre ORY

PRÉSENTS :

Mmes BENOIT, BOURSIER, DAGORN, GIFFARD, GRELLIER, MM., M. BESNIER, M BILLIARD, BORJON-PIRON, CHATEAU, COUGE, COURANT, FAIQ, FILLON, GRELIER, GROUD, LELIEVRE, MARBACH, NOURRIT, PATRON, PICOT, PORTIER, REYNOUARD, ROUSSEAU, VIOUX. Membres Titulaires

Mme LENOIR
MM. FLAMANT, LANGEVIN, MARTIN, POLLONO, Membres Associés

Mmes HURMAN (Directrice Banque de France), ULLERN (représentée par Mme LECLERC), YANNOU (Anjou Tourisme)
M. GAZEAU (Président Vitrites d'Angers), GRIMAUD (Département de Maine-et-Loire), JUGUET (représenté par Me EMERIAU, Ordre des avocats), LE MONNIER (Président Comité Local des Banques), Conseillers techniques

EXCUSÉS :

Mmes, BEALU, COLLIN, GATE, GOUJARD, LEFEVRE, LEROUGE, MACE, PETITEAU, MM. BAUDINAUD, CESBRON, CHOPLAIN, CHOQUET, DRAPEAU, DRONIOU, HARDY, LEGENDRE, LEMERT, MALET, RICOT, VARVAT, Membres Titulaires

Mmes BARTHELEMY, SOCARD, SYDOR, MM. BERSON, J.P. BILLIARD, BOISRAME, D BOUYER, BRUNET, GIDOIN de MONNERVILLE, JOUSSELIN, LECLERC-DOUCHKINE, MAHOT, MARQUE, MAUREL, ROUILLER, WERQUIN, Membres Associés

Mmes COUAPEL (Présidente Chambre de métiers), DESTOMBES (La Poste), DURAND (Directrice DIRECCTE Pays de la Loire), FILIPIAK (Directrice DREAL), GUILLONNEAU (Directrice Services des Douanes), TESSIER (Représentant le CIDES),

MM. APAIRE (Président MEDEF Pays du Choletais), AUDOIN (la poste), BEDOUIN (Président We Network), BESSARD (Président de Mécène & Loire)V. BOUYER (Président Destination Anjou), CALTABELLOTA (représentant DCF) CHARTRAIN (Président PRI ORACE), CHALOPIN (Président Syndicat Mixte Anjou Numérique), CORVEE (Directeur ENEDIS), DAVY (Président de l'Association des Maires de Maine-et-Loire), DESROQUES (Président des Vitrites de Saumur), DOLAY (Président Union Départementale des Commerçants Non Sédentaires), DOUGE (Président Tribunal de Commerce), GERARD (Directeur Départemental des Territoires), GILLET (Président du Conseil départemental), LAIZE (Président Chambre d'Agriculture 49) LANDRAU (Représentant CJD 49), LE GALLOUDEC (représentant la JCE) LE MONNIER, (Délégué Agence

ROBLEDO (Représentant Université d'Angers) représenté par MME BOUVIER, Régionale Pays de la Loire), PAYEN (Président ASDEPIC), PERROT (Représentant l'ACEC), SALLE, (Président ARC Ouest), SCHAUPP (Président MEDEF Anjou), SOULARD, (Président Pôle Enfant Nova Child), TALBOTEC (représentant MEDEF Anjou) VERMERSCH (Recteur de l'Université Catholique de l'Ouest), VINCENT-PELLEGRY (Président CHOLET Vitrines), WAGENER (Président Agence de Développement du Grand Saumurois), Conseillers techniques

INVITÉS

M. Michel DERRAC, Directeur DGFIP
M. Sébastien RIPOCHE président du Pôle Formation UIMM Pays de la Loire
M. Olivier JEANNEAU, Délégué général UIMM 49

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT :

Mme CAPELE Sandrine, Direction Formation
Mme GATE Gaëlle
Mme HERAUD Florence, Pôle Communication
Mme ROCHER Anne, CDP49
Mme VERWEE Anne-Marie Direction des Relations institutionnelles et de l'Aménagement du Territoire
M. HOUEIX Christophe, Direction Développement des Entreprises
M. GOUBIN Pierre-Henri, Responsable Pôle Bâtiment et Moyens généraux
M. LAHEURTE Cyrille, Direction générale
M. RANCHOUX Pascal, Direction des Relations institutionnelles et Aménagement du Territoire

SÉANCE DU VENDREDI 29 JANVIER 2021**Ordre du jour**

1. ACTIVITE CCI	1014
1.1 EXPRECCION – enquête de conjoncture de janvier 2021	1014
1.2 CCI FORMATION	1021
2. VIE INSTITUTIONNELLE	1023
2.1 Validation du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 novembre 2020	1023
2.2 Conventions	1023
2.3 Représentations	1025
2.4 Cession du siège : prise de délibération sur la mise en place d'un appel à projet	1026
3. PRÉSENTATION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DU CENTRE DE FORMATION DE L'UIMM	1027
Prise de délibération dans le cadre de la conclusion du bail à construction avec AFPI Pays de la Loire	

Le Président GRELIER salue la présence du Préfet de Maine-et-Loire, Pierre ORY nommé depuis le 19 novembre 2020, qui a succédé à Monsieur René BIDAL.

Une vidéo des vœux partagés par les présidents des trois chambres consulaires du département est présentée.

1. ACTIVITE CCI

1.1 EXPRECCION – enquête de conjoncture de janvier 2021

En préambule, le Président GRELIER déclare qu'il y a certes des secteurs sinistrés, tels que le tourisme et l'événementiel, mais les chiffres publiés par INSEE pour 2020 (baisse de l'activité de 8,43%, et de 5% pour le dernier trimestre) sont moins rudes que les prévisions. Il se réjouit de constater la résistance de l'économie.

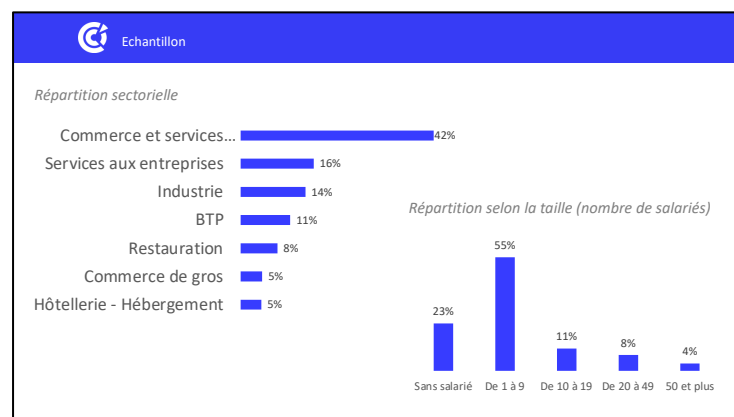
Les entreprises semblent plus impactées par l'absence de visibilité et la difficulté à élaborer des stratégies, ce qui crée de la fragilité psychologique.

Face à cette situation, il encourage à être optimiste et à s'appuyer sur les choses positives plutôt que ressasser les difficultés, à « relayer le bruit de la forêt qui pousse, plutôt que celui de l'arbre qui tombe. Il estime qu'il y a de belles raisons d'être positifs.

Pascal RANCHOUX présente l'enquête de conjoncture, qui permet de tester le moral des chefs d'entreprise et de mesurer les indicateurs économiques.

C'est la quatrième enquête réalisée depuis le début de la crise sanitaire. Habituellement, deux enquêtes sont réalisées chaque année.

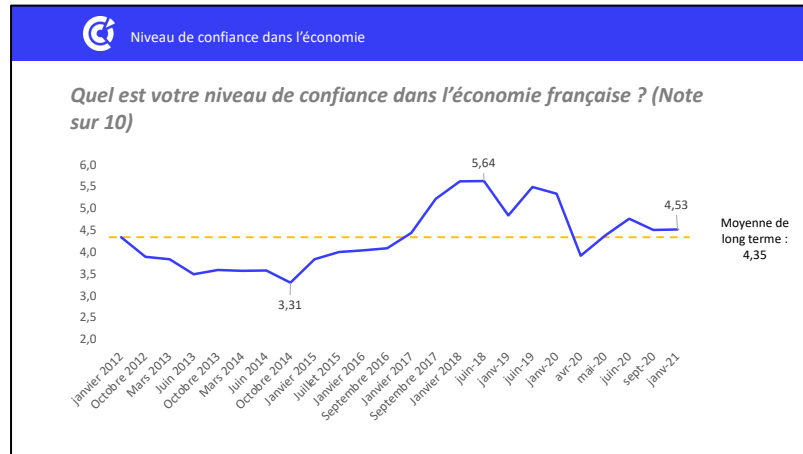
1 500 personnes ont répondu à l'enquête. Il y en avait eu 1 800 en avril 2020. Mais cela reste un bon score en matière de participation. Pascal RANCHOUX indique que le nombre de participants est corrélé au climat des affaires. Lorsqu'il se détériore, les chefs d'entreprise sont généralement plus prompts à répondre.



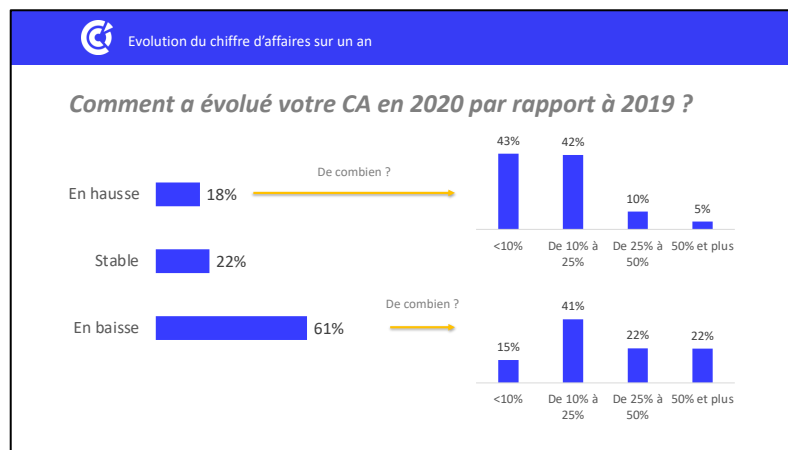
Sur les 1 500 répondants, les TPE représentent 78%.

L'ensemble des répondants représentent 14 000 salariés. Le moral des répondants est moins bon qu'en septembre (2,86 contre 3,08 sur une échelle de 1 à 5), mais meilleur qu'en mai 2020. Cela varie en fonction du secteur d'activité. Pour le secteur de la restauration, le moral est en baisse (2,13), à l'inverse du BTP (3,35).

Le niveau de confiance dans l'économie française est stable.



La majorité des répondants indiquent que leur CA est en baisse.



L'évolution du CA sur les trois derniers mois est en baisse de 35% par rapport à 2019 (-59% en juin 2020).

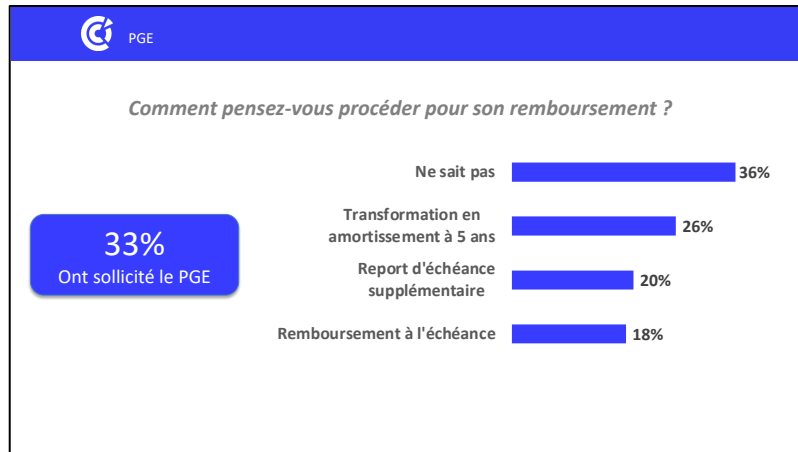
Pascal RANCHOUX relève que la prévision à 3 mois (-30%) est inquiétante. Cela signifie que la majorité des chefs d'entreprise ne pensent pas que la situation pourrait s'améliorer dans les 3 mois à venir.

13% craignent d'être en cessation de paiement (19% pour les établissements de la restauration). 26% n'ont eu recours à aucun dispositif en 2020. Les entreprises qui ont le plus fait appel aux dispositifs sont celles de l'hôtellerie et de la restauration.

43% n'auront recours à aucun dispositif en 2021.

33% affirment n'être pas suffisamment informés sur les dispositifs.

Concernant le PGE (33% des répondants l'ont sollicité), 36% des répondants indiquent qu'ils ne savent pas comment ils le rembourseront



Pascal RANCHOUX indique qu'un point conjoncture complet est prévu le 17 février lors d'un webinaire avec la Banque de France et la DGFIP.

Éric GROUD déclare qu'une autre question pourrait être ajoutée : que comptez-vous faire pour améliorer la situation ? Cela permettrait de sensibiliser les chefs d'entreprise aux nouveaux enjeux que sont notamment le développement des circuits courts et la relocalisation de l'industrie.

Le Président GRELIER précise que la présentation du résultat de l'enquête n'était qu'un extrait. D'autres questions concernaient les pistes évoquées par Éric GROUD.

Il suggère de faire une enquête plus détaillée pour percevoir les différentes situations au sein d'un même secteur. Il perçoit des tensions et entend des rumeurs qui risquent de détériorer les relations entre les personnes, notamment entre celles et ceux qui ont perçu des aides et celles et ceux qui n'en ont pas eu. Il suggère pour cela de se rapprocher des syndicats. Il ajoute qu'une enquête plus détaillée permettrait de proposer des dispositifs d'accompagnement mieux adaptés aux différentes situations.

Raphaël COURANT (restaurateur) indique qu'il a commencé la vente à emporter il y a une semaine. Cela lui permet de réaliser difficilement 10% de son chiffre d'affaires. Il affirme que la situation des restaurateurs est très difficile. Il indique que dans son quartier, il est le seul actuellement à faire de la vente à emporter alors que trois restaurants en faisaient au début du confinement. Il constate que de nombreux restaurateurs arrêtent la vente à emporter au bout d'un mois. La vente à emporter, via les sociétés privées de livraison à domicile, entraîne des frais importants. Il estime que les restaurateurs doivent faire preuve de beaucoup de courage. Il affirme que sans l'aide de 20% du chiffre d'affaires, tous les restaurateurs fermeraient.

Le Président GRELIER évoque la mise en place d'une convention entre les restaurants et les entreprises du bâtiment pour que les salariés de ces entreprises puissent déjeuner au chaud.

Raphaël COURANT indique qu'il a entendu dire que le chiffre d'affaires généré dans ce cadre-là serait retiré des aides.

Cyrille LAHEURTE confirme que le chiffre d'affaires généré par la restauration d'entreprises est pris en compte pour le calcul des aides, à condition qu'il ne dépasse pas 50% du chiffre d'affaires. En revanche, le chiffre d'affaires généré par la vente à emporter n'est pas pris en compte. Il ajoute que le sujet a été évoqué au CODEFI le matin et qu'une demande de clarification est attendue du gouvernement.

Michel DERRAC, Directeur de la DGFIP, confirme le seuil des 50% du chiffre d'affaires et la différenciation avec la vente à emporter. Il ajoute qu'un nouveau décret concernant les modalités du fonds de solidarité doit être publié. Il indique que chaque mois, de nouveaux décrets sont publiés. C'est pourquoi il est important de faire remonter les ressentis qui sont partagés lors du CODEFI.

Le Président GRELIER indique que les CCI territoriales transmettent les informations à CCI France qui les relaie au ministère de l'Économie et des Finances.

Régis ROUSSEAU, président de la Fédération Régionale du Bâtiment, s'étonne que peu de villes aient signé une convention avec les entreprises pour la mise à disposition de salles que les salariés des entreprises du bâtiment puissent manger au chaud. Il indique que la ville d'Avrillé en a signé une.

Le Préfet confirme que de nombreux restaurants ont signé une convention avec une entreprise du bâtiment. Il s'en réjouit. Il ajoute qu'il est nécessaire que chacun joue bien le jeu pour garantir l'équité. Il fera faire des contrôles.

Il confirme que la mise à disposition de salles communales et intercommunales ne fonctionne pas bien. Il n'a pas reçu de demandes de la part des maires. Il s'avère que c'est compliqué à mettre en œuvre. Selon lui, cela ressemble à une fausse bonne réponse contrairement à la privatisation des restaurants.

Régis ROUSSEAU estime qu'il s'agit d'une histoire de volonté et de responsabilité.

Le Préfet se renseignera auprès de la ville d'Avrillé. Il déclare que l'enquête menée par la CCI montre que les situations et les postures sont contrastées. Il est frappé par le chiffre de 36% des bénéficiaires du PGE qui disent ne pas savoir comment ils le rembourseront.

Il remercie l'action de la DGFIP, point d'appui des chefs d'entreprise pour les dispositifs d'aide mis en place par l'État. Il constate qu'avec le triptyque « fonds de solidarité, prêt garanti et activité partielle », le gouvernement a réussi à éviter l'effondrement de l'économie française. Il ajoute que le prix est considérable.

Il indique que les dispositifs d'aide vont évoluer, comme cela a été fait depuis le début de la crise sanitaire, en s'adaptant aux décisions prises concernant le confinement et le couvre-feu.

Il rappelle que tous ces dispositifs ont à peine un an et qu'il y a un an la France rapatriait des concitoyens de Chine et les mettait à l'isolement dans un village vacances du sud de la France.

Il évoque les campagnes de vaccination enclenchées depuis la mi-janvier.

Selon lui, toutes les actions réalisées en un an montrent la capacité de la France à sortir de la crise. Il indique que le taux d'incidence dans le département est de 150/160 sur 100 000.

En valeur relative, c'est moins que le taux national (entre 220 et 250) et moins que d'autres territoires tels que Nice (700). La situation s'est beaucoup dégradée en 15 jours.

Le taux de positivité varie entre 5 et 6% (cas positif pour 100 tests). Un taux inférieur à la moyenne nationale et similaire au taux régional. Dans la région Pays de la Loire, l'évolution de la Sarthe inquiète.

Le Président GRELIER s'étonne que l'État ne prenne pas la décision de confiner certaines régions qui ont des taux d'incidence très élevés.

Le Préfet indique que la décision du couvre-feu a été décidée de manière territoriale dans un premier temps. Il affirme qu'il n'a aucune information sur la décision qui doit être annoncée dimanche soir par le président de la République. Selon lui, toutes les hypothèses sont sur la table, y compris le scénario d'une approche territoriale.

Concernant la vaccination, le département dispose 5 000 à 6 000 doses par semaine pour une population cible de 60 000 personnes (sur 80 000 personnes de plus de 75 ans).

Le préfet attend avec impatience l'arrivée d'un nouveau vaccin (Astra Zeneca) qui permettra d'associer la médecine de ville. Il indique que les centres de vaccination fonctionnent bien. Les maires ont bien joué le jeu. Il souligne que tous les centres du département ont été conçus pour accueillir plus de personnes. Le problème, c'est le nombre de doses disponibles.

Concernant la situation économique, 250 M€ ont été payés pour l'activité partielle dans le département. Le préfet constate que ce dispositif a joué à fond son rôle d'amortisseur de la crise jusqu'à maintenant. La question se pose de savoir jusqu'où cette solution pourra tenir collectivement.

Il cite le cas d'une entreprise, tributaire du secteur de la restauration, qui avait une progression à deux chiffres il y a un an et qui se trouve quasiment à l'arrêt.

Le préfet rappelle l'architecture du Plan de relance : 100 milliards sur 2 ans, basé sur un triptyque : la compétitivité, la transition écologique et la cohésion sociale. L'objectif est d'apporter une réponse qui prenne en compte les besoins sociaux et économiques à moyen et long terme et de préparer la suite.

Il indique que pour un préfet de département, le plan de relance est assez compliqué à gérer, car il n'a pas la main sur tout. Il peut intervenir sur les dispositifs de relance en lien avec les collectivités locales (dotation de soutien à l'investissement local).

Il a moins de visibilité sur la plateforme BPI France sur laquelle les entreprises peuvent déposer des demandes de financement pour leurs projets. Ce dispositif fonctionne bien. 17 M€ ont été accordés à des entreprises du territoire dans le cadre d'appels à projets.

Il remercie l'engagement de la CCI pour faire connaître ce dispositif auprès des chefs d'entreprise. Il cite aussi le fonds d'accélération des investissements industriels qui fonctionne bien également.

Évoquant la nomination du sous-préfet à la relance, rattaché au préfet de la région, il indique que cela permet aux préfets de département d'avoir un interlocuteur de terrain et une aide précieuse pour instruire les dossiers complexes. Cela permet de ne pas rater d'appels à projets estampillés « Plan de relance » pour les entreprises, collectivités et associations du département. Il cite l'ADEME qui fonctionne énormément avec des appels à projets.

18 M€ ont été engagés dans le département au titre de la transition écologique. La rénovation de la cité administrative est actée.

L'attribution de 6,5 M€ a été actée pour la restauration du flan nord du château d'Angers.

Il invite les chefs d'entreprise à saisir les services de la préfecture et de la CCI pour étudier la possibilité de bénéficier du plan de relance pour financer leurs projets.

Il souligne que le plan de relance dispose d'une enveloppe importante et invite les chefs d'entreprise à être à l'affut véloces, réactifs et proactifs.

Laurent MARBACH déclare que l'industrie ne vit pas de subvention et que les entreprises ont besoin de commandes pour produire. Il indique que monter un dossier pour obtenir un financement via la plateforme BPI n'est pas si simple. Il estime que cela s'adresse à des entreprises d'une certaine taille. Il regrette que le plan de relance n'intègre pas de grands projets industriels ou d'État.

Philippe VIOUX s'étonne du choix de la restauration du toit de la cathédrale dans le cadre du plan de relance (2M€ sur les 8,5 M€ du budget dédié à la culture). Il s'interroge sur la priorité de dépenser tout cet argent pour cet édifice dans le contexte actuel de la culture.

Éric GROUD souligne la difficulté des entreprises à se projeter dans les années à venir. Il évoque le franc succès de l'outil Dinamic, conçu avec BPI, pour accompagner les projets de développement des entreprises.

Régis ROUSSEAU demande si le préfet a des informations sur les prêts participatifs, prévus pour renforcer les hauts de bilan, annoncés par Bruno Le Maire, dont il n'entend plus parler.

Jean-Benoît PORTIER, président du conseil d'administration de l'école d'ingénieur ISTOM, évoque la grande difficulté des étudiants et des enseignants. Il estime que le point de rupture de l'enseignement à distance n'est pas loin.

Il demande quels appuis cet établissement privé, confronté à des difficultés financières liées à la crise sanitaire, pourrait attendre de l'État.

Le Préfet déclare que l'un des deux objectifs du plan de relance est de trouver des actions qui auront une action immédiate sur l'économie. Un certain nombre de chefs d'entreprise ne seront pas mécontents de venir travailler au château ou sur le toit de la cathédrale.

Il estime que l'objectif de rebondir et préparer l'avenir dans ce contexte de crise ne doit pas avoir pour conséquence de nier nos racines et notre vie culturelle. Il affirme que le patrimoine fait partie de notre vie en société et de notre vie culturelle. Il lui paraît essentiel que le plan de relance ait un aspect culturel.

Il n'a pas d'information sur les prêts participatifs.

Concernant les subventions, il constate que des patrons de PME sont heureux d'avoir 200 000 € de subvention pour enclencher un ou des projets qu'ils n'avaient pas réussi à financer jusqu'à présent. Il ajoute que certaines entreprises régionales vont bénéficier de plusieurs dizaines de millions d'euros du plan de relance.

Il déclare que la préfecture est preneuse de toutes suggestions. Il ajoute que le plan de relance, prévu sur deux ans, évoluera. Les dispositifs qui se révéleront inefficaces seront abandonnés au profit d'autres. Il pense que dans un an, il sera possible de cibler certains secteurs.

Il reconnaît que la situation des étudiants est très compliquée.

Il a prévu de rencontrer le président de l'Université d'Angers la semaine suivante. Il n'a pas de solution à proposer à ce stade. Il rappelle que le virus dicte beaucoup les décisions. Il reconnaît que cette réponse n'est pas satisfaisante.

Jean-Benoit PORTIER déclare que les décisions prises concernant l'enseignement à distance pour les étudiants pourraient être adaptées à la taille des établissements.

Le Préfet évoque le risque des actions sur mesure par rapport à l'obligation d'agir de manière équitable. Il évoque le débat sur les classes prépas et les BTS, deux formations proposées dans les lycées, qui ont pu continuer d'être dispensées en présentiel.

Il partage la grande inquiétude sur ce qui se passe actuellement dans le monde étudiant.

Il constate que le niveau d'acceptabilité de la population s'érode.

Il considère que le seul message d'espoir actuellement, c'est le vaccin. Mais, c'est compliqué, car il n'y a pas assez de doses pour tout le monde.

Cyrille LAHEURTE évoque le dispositif Angers Loire campus, qui fédère l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur du territoire. Cela pourrait être le bon lieu pour évoquer les problèmes et propositions pour les étudiants.

Emmanuel PICOT déclare que l'impact décès du Covid sur l'ensemble de la population est de moins de 1%. Il reconnaît que l'immunité collective passera par la vaccination. Il s'interroge sur l'efficacité du vaccin sur les variants du virus de demain. Il estime que l'immunité collective passe aussi peut-être par le fait de se transmettre le virus. Il suggère de protéger les personnes les plus à risques, qui représentent 0,1% de la population française plutôt que confiner tout le monde, qui aura pour conséquence de figer l'économie et d'avoir une crise sociale beaucoup plus importante à terme que celle d'aujourd'hui. Il se pose la question de la réflexion de l'élite sur des alternatives à un confinement strict qui pourrait être annoncé dans les jours à venir.

Le Préfet déclare que la gestion sanitaire est un choix politique et de société. Il y a 40 ans, le monde a connu des virus, qui sont passés quasiment sous silence. Ils ont tué 30 à 50 000 personnes. Aujourd'hui, l'acceptabilité de la mort n'est plus la même. Cela explique que le gouvernement ne se remet pas seulement aux avis médicaux. Le choix qui a été fait est de protéger ceux qui sont le plus à risque par la vaccination. Il évoque la proposition faite par certains journalistes d'isoler strictement les personnes malades. Il constate que ce sont les mêmes journalistes qui, si les préfets prenaient des mesures pour mettre en isolement des personnes,

diraient que cette mesure est liberticide. Les préfets sont sans cesse confrontés à ce type de contradiction. Il entend la remarque de M. PICOT.

Le choix politique est celui de ne pas prendre le risque de la surmortalité de la population âgée, en lien avec l'évolution de la société.

Il pense que ce débat, qu'il entend de plus en plus depuis quelques semaines, n'est pas terminé.

Concernant les prêts participatifs, Michel DERAC indique qu'il n'a pas reçu de demandes dans le département. Il se renseignera concernant les modalités d'application et apportera la réponse en CODEFI.

1.2 CCI FORMATION

Le Président GRELIER indique qu'entre décembre et mars, se déroulent habituellement divers événements pour promouvoir les dispositifs de formation de la CCI. Les portes ouvertes ont été maintenues en décembre en version distancielle. Il salue la forte implication des équipes pour la création de films, webinaires et ateliers. Il y a eu du résultat. Cela montre la nécessité d'inventer de nouvelles formules d'accueil. Dans ce contexte, il a été décidé de maintenir la nuit de l'orientation le 19 février et des portes ouvertes les 12 et 13 février.

Jean-Benoît PORTIER indique que la nuit de l'Orientation se déroulera totalement au format digital. Il invite les membres de la CCI à diffuser l'information sur cet événement. Il remercie toutes les équipes de la CCI pour l'organisation de cet événement.

Michel LANGEVIN se réjouit du maintien de cet événement. Toutefois, il estime qu'il ne faut pas se laisser piéger par le virtuel. Il espère que l'événement pourra revenir dans sa forme habituelle.

Jean-Benoît PORTIER estime que la crise sanitaire permet aussi d'évoluer. Il reconnaît que le présentiel est essentiel pour la richesse des échanges. Il ajoute que l'organisation des portes ouvertes au format digital permet aussi de prolonger l'événement sur plusieurs mois.

Le Président GRELIER constate que le présentiel est plus propice à l'interactivité et la créativité. Le présentiel permet de ponctuer les moments forts. Le distancielle permet d'accompagner la prise de décision.

Éric GROUD estime que les informations sur l'orientation doivent être accessibles tout au long de l'année et qu'il est important de pouvoir proposer des rencontres avec les professionnels. Les deux formats sont complémentaires.



Un format innovant-digital!



LA NUIT DE L'ORIENTATION SALON VIRTUEL

Jeunes en recherche d'orientation, parents, adultes en questionnement ou en reconversion, trouver les réponses à vos questions...

- ◉ **TEST INTERACTIF D'ORIENTATION**
Une plateforme d'aide à l'orientation *PARCOURÉO*, pour mieux se connaître, analyser ses compétences et orienter ses recherches.
- ◉ **ATELIERS COACHING**
Nous avons tous des talents ! Quels sont les vôtres ?
- ◉ **SPEED DATING DES MÉTIERS**
Des échanges par Tchat et VISIO avec plus de 80 professionnels bénévoles pour découvrir leur métier au quotidien.
- ◉ **CONFÉRENCES**
- ◉ **ORIENTATION AVEC DES CONSEILLERS**
Des rencontres avec les professionnels de l'orientation pour définir son projet, approfondir sa recherche.

+ CADEAUX À GAGNER par tirage au sort !

Au service d'une même ambition:

- Rassembler les professionnels de l'orientation et des métiers et les partenaires du territoire
- Pour favoriser l'orientation des jeunes et des adultes en questionnement/réorientation
- Sur tout le département

Le Président GRELIER félicite les médaillés d'or MAF-bâtiment suite aux sélections qui se sont déroulées à Angers la semaine précédente :

VITRE Nicolas	Froid et climatisation
Alexis BROSSET	Installation thermique
GRIMAULT Jérémy	Menuiserie
USUREAU Louison	Peinture
CABRITA David	Vente Commerce
Amandine BARBAULT	Vente Commerce
Thomas DEROUET	Vente Commerce

Il indique qu'une nouvelle offre de formation est en cours de finalisation à l'institut de la bijouterie du Saumurois : une licence commerciale spécialisée en bijouterie horlogerie, unique en France. Cette offre est co-construite avec l'Université d'Angers et soutenue par le principal syndicat professionnel du secteur l'UBH (Union de la Bijouterie Horlogerie).

2. VIE INSTITUTIONNELLE

2.1 Validation du procès-verbal de e-assemblée générale du 27 novembre 2020

Les membres n'ont aucune remarque à formuler.

Validation unanime des membres titulaires

2.2 Conventions

→ Avec Angers Technopole

Cette convention a pour objet de fixer les conditions d'utilisation des modalités financières octroyées par la délibération visée supra au bénéfice de l'association et de définir le contrôle de son emploi.

Une subvention de fonctionnement est attribuée à l'association. Elle s'élève à la somme maximum de 140 000 € pour la durée de la présente convention. Elle couvre l'ensemble des axes stratégiques suivants :

- Accompagner la création et le développement d'entreprises innovantes,
- promouvoir et développer l'innovation ouverte et collaborative,
- accompagner l'émergence de filières d'innovation : Angers French Tech,
- participer au rayonnement et à l'attractivité économique du territoire.

La subvention de fonctionnement fera l'objet de deux versements par virement sur le compte de l'association :

- le 1^{er} égal à 50 % du montant alloué au 1^{er} juillet de l'année en cours,
- le 2^e égal à 50 % du montant alloué au 1^{er} novembre de l'année en cours.

La CCI49 appuiera les actions de l'association dans le domaine de l'économie circulaire à travers un soutien de 20 jours d'un conseiller économie circulaire. Ce soutien facturable, à hauteur de 750 € / jour, sera inscrit en engagement hors bilan de l'association pour un équivalent de 15 000 €. Une discussion est en cours avec la coopérative Angers French Tech sur leur devenir et la nécessité de reprendre l'animation écosystème numérique angevin par Angers Technopole.

Validation unanime des membres titulaires

→ Avec We Network

La convention cadre We Network est établie pour une durée de 1 an. Elle définit entre autres termes la mise à disposition des moyens humains de la CCI à l'association et le partenariat de la formation du Technocampus de l'électronique.

L'article 4 de la convention cadre signée le 6/2/2020 prévoit que la CCI peut consentir à l'association We Network des avances remboursables accordées dans l'attente de subventions publiques à recevoir.

L'Association sollicite la CCI 49 pour obtenir une avance de trésorerie pour couvrir ses dépenses de fonctionnement dans l'attente du versement des subventions.

La CCI de Maine-et-Loire accorde, pour 2021, un droit de tirage sur une avance remboursable pouvant aller jusqu'à 150 000 €

La CCI propose de verser une première tranche de 100 000 € et une seconde de 50 000 € versée à la demande de l'association en fonction du besoin.

Les membres du Bureau ont validé un premier versement de 100 000 € en janvier 2021.

Le remboursement devra être réalisé avant le 31 décembre 2021.

Validation unanime des membres titulaires

→ Avec Transbat

Transbat, dispositif spécialisé dans la transmission d'entreprises dans le bâtiment, réunit six partenaires : la CCI de Maine-et-Loire au titre des MCTE, la FFB 49, la CAPEB 49, la CMA 49 et IN EXTENSO.

Des soutiens financiers sont assurés à la MCTE qui coordonne l'action entre les partenaires.

Les partenaires ci-après s'engagent à lui verser une contribution forfaitaire annuelle au titre de la convention et une participation à la communication événementielle comme suit :

In Extenso : 1 500 € au titre de la convention et 1 500 € de communication événementielle (Folles journées et Rencontres transmission)

FFB49 : 500 € au titre de la convention et 500 € de communication événementielle (Folles journées et Rencontres transmission)

CAPEB49 : 500 € au titre de la convention et 500 € de communication événementielle (Folles journées et Rencontres transmission).

Par ailleurs, pour la réalisation des pré-diagnostic sous la responsabilité de la CMA49 et de la CCI49, In Extenso s'engage à rétribuer chaque pré-diagnostic pour un montant de 150 € HT étant précisé que le pré-diagnostic sera calibré pour être effectué entre 2h et 2h15, synthèse comprise.

Pour l'année 2020, démarrage de l'opération, il est convenu une contribution uniquement sur la communication événementielle des Folles Journées pour Entreprendre.

Soit :

- 750 € pour In Extenso

- 250 € pour FFB

- 250 € pour CAPEB

Les membres du Bureau ont validé le principe de cette convention.

Validation unanime des membres titulaires

→ Convention de délégation de mission accès à la profession de courtiers en vins et spiritueux

Cette convention a pour objet de déléguer à la CCI de Maine et Loire les missions suivantes :

- Tenue du registre national des courtiers en vins et spiritueux.
- Instruction des dossiers d'inscription.
- Modification et radiation dudit registre.
- Organisation de l'examen destiné à apprécier les connaissances et aptitudes professionnelles des candidats.

La CCIR Bourgogne Franche-Comté est délégataire pour les professionnels originaires des régions : Hauts de France, Île de France, Grand Est, Bourgogne Franche-Comté, Auvergne Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte-d'Azur et Corse.

La CCI de Maine et Loire est délégataire pour les professionnels originaires des régions : Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, Nouvelle Aquitaine et Occitanie.

Gaëlle Erissé, collaboratrice CCI 49, référente sur ce dossier niveau national, suivra ce dossier au niveau local

Les examens débiteront à partir d'avril 2021.

Le Président GRELIER se réjouit du choix de la CCI du Maine-et-Loire. Cette désignation ancrera encore plus la région comme une région viticole de référence.

2.3 Représentations

→ Jury funéraire

Remy Rondouin est le représentant CCI désigné en tant que membre du jury chargé de la délivrance des diplômes dans le secteur funéraire.

Par courrier du 8/12 dernier, la préfecture nous demande la désignation supplémentaire d'une représentante afin de respecter la parité selon le décret 2020-648 du 27 mai dernier.

Les membres du Bureau ont désigné une Sylvie FEUVRAIS, collaboratrice de la Direction Développement des Entreprises.

→ ESSCA

La CCI de Maine-et-Loire doit procéder au renouvellement de ses représentants des différentes instances de l'ESSCA

Les membres du Bureau proposent les désignations suivantes :

Pour siéger au Comité exécutif :

- Monsieur Jean-Pierre BILLIARD titulaire, membre associé CCI
- Madame Catherine DAGORN suppléante, membre élue CCI

Pour siéger au Conseil d'Administration :

- Madame Catherine DAGORN, membre élue CCI
- Monsieur Jean-Pierre BILLIARD, membre associé CCI

Suppléant :

- Monsieur Cyrille LAHEURTE, directeur général CCI

Pour siéger aux Assemblées générales :

- Madame Catherine DAGORN, member élue CCI
- Monsieur Éric GROUD, membre élu CCI
- Monsieur Bruno PATRON, membre élu CCI
- Monsieur Jean-Pierre BILLIARD, membre associé CCI
- Monsieur Pascal LELEU,
- Monsieur Cyrille LAHEURTE, directeur général CCI

2.4 Cession du siège : prise de délibération sur la mise en place d'un appel à projets

Le Président GRELIER rappelle le contexte du sujet : le déménagement du siège de la CCI dans le bâtiment Métamorphose, retenu dans le cadre de l'appel à projets, Imagine Angers.

La crise sanitaire a bougé le calendrier prévu en 2020. Par ailleurs, les négociations et consultations sur les devis du gros œuvre ont décalé le lancement du chantier.

Un Copil Métamorphose a eu lieu cette semaine.

La CCI attend une offre de prix officiel pour déclencher le processus de cession de son siège.

Les trois modifications sur les versions initiales, à proposer aux membres, sont :

- La rencontre avec les services de la Ville est suggérée et non plus obligatoire pour remettre un dossier. Il n'y a plus d'attestation de rencontre avec les services de la Ville à fournir dans le dossier de candidature.
- Le nombre de candidats potentiellement retenus pour la deuxième phase est porté à 6 maximum.
- Une précision est apportée sur le fait que les critères de sélection interviennent lors de la 2e phase.

Le Président GRELIER insiste sur la nécessité d'associer la Ville et les Bâtiments de France au regard sur le projet du futur acquéreur du siège, étant donné que la Ville a le projet de réaménager les places Kennedy et Saint-Laud et espère dans ce cadre-là pouvoir ouvrir la porte des Champs du château.

Date de publication de l'avis d'appel à candidatures	1 ^{er} février 2021
Date des visites	1 ^{er} février au 30 mars 2021 sur demande
Rencontre Ville d'Angers et Angers Loire Métropole	Du 1 ^{er} février au 1 ^{er} avril 2021 sur demande
Date limite de réception des dossiers de candidatures	Le 15 avril 2021
Pré-analyse des candidatures par la CCI, la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole	Du 15 avril au 15 mai 2021 analyse des projets à présenter au jury
Analyse du classement des candidatures	Avant 30 mai 2021 choix de 3 à 6 équipes projets
En amont des auditions, si questions du jury sur les offres sélectionnées, envoi par les services de la CCI des questions aux candidats.	Entre le 30 mai et le 10 juin 2021
Audition par le jury des 3 à 6 meilleures équipes	Entre le 10 juin et le 30 juin 2021
Transmission des offres définitives et fermes des candidats auditionnés	30 juillet 2021
Analyse des offres définitives par le Jury et choix du lauréat et définition d'un classement par le jury	Du 1 ^{er} septembre au 15 septembre 2021
Passage en AG, bureau et Commission des finances du choix proposé	Entre le 15 septembre et le 15 octobre 2021
Choix définitif	Au plus tard fin octobre 2021
Date limite de signature de l'acte de vente	2 mois après la notification d'acceptation de l'offre faite par la CCI au candidat retenu

Yannis BORJON-PIRON indique que les marchés sont tendus.

Il évoque l'augmentation du coût des matières premières, en particulier pour le bois et l'acier, qui connaissent des hausses très conséquentes. Il craint qu'il soit difficile de répercuter ces hausses sur les marchés. Cela suscite de grosses inquiétudes chez les entreprises du bâtiment.

Régis ROUSSEAU indique que c'est l'une des conséquences de la Covid. Chez les fournisseurs du BTP, plusieurs usines se sont arrêtées, dont les scieries. Leurs stocks ont fondu, car le BTP a continué son activité. Beaucoup de bois et d'acier partent en Asie, car les prix proposés sont meilleurs. Cela crée des problèmes d'approvisionnement et de prix. La situation est très compliquée pour les entreprises du BTP, qui rencontrent des perturbations de l'approvisionnement jusqu'à la gestion des équipes. Dans ces conditions, il est difficile de maintenir les marges, historiquement faibles.

Cela explique que les offres reçues de la part des entreprises du BTP sont largement au-dessus des estimations faites il y a deux ou trois ans.

Validation unanime des membres titulaires

3. PRÉSENTATION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DU CENTRE DE FORMATION DE L'UIMM

Le Président GRELIER se réjouit de la décision de mise à disposition d'un terrain à côté du centre de formation Pierre Cointreau pour le projet de construction des nouveaux locaux de l'UIMM.

Le projet est présenté par Sébastien RIPOCHE, président du pôle formation UIMM Pays de la Loire et Olivier JEANNEAU, délégué sur le partenariat avec la CCI. Sébastien RIPOCHE indique que l'UIMM a décidé de rajeunir tous ses centres de formation. Le projet d'Angers fait partie d'un projet global. Le permis de construire a été déposé. La construction devrait commencer en mai.

Le centre de formation de l'UIMM est implanté à Beaucouzé depuis 1994. Le bâtiment est devenu vétuste et mal organisé. Tous les plateaux sont saturés. L'UIMM n'arrive plus à répondre à la demande des adhérents. Par ailleurs, les apprenants sont frustrés de ne pas pouvoir poursuivre leurs formations après le niveau Bac. La réforme de la formation a rebattu les cartes dans le domaine de la formation et accru la concurrence. Pour ces différentes raisons, l'UIMM a décidé de changer d'emplacement.

L'objectif est de pouvoir accueillir une centaine d'apprenants supplémentaires, notamment en ouvrant des formations post bac pour répondre à la demande actuelle et à celle des prochaines années. Des partenariats ont été mis en place avec des industriels.

Par rapport au bâtiment actuel, les surfaces seront doublées passant de 2 300 m² à 4 400 m². Le nouveau bâtiment comprendra 2 700 m² d'ateliers pour la maintenance, le soudage, l'usinage et la chaudronnerie, avec des salles de cours au sein de nos ateliers et un espace magasin matière par atelier. Un accès autonome permettant de réceptionner la matière et de rentrer et sortir des machines par atelier est également prévu.



Olivier JEANNEAU, délégué sur le partenariat avec la CCI, indique que la recherche d'intérêts communs a mené l'UIMM à travailler avec la CCI.

La mise à disposition du terrain par la CCI a permis de réaliser quelques économies substantielles. Des équipements seront communs avec le centre de formation Pierre-Cointreau : restauration, centre de documentation, installations sportives.

L'objectif est de créer un campus de l'apprentissage au cœur de la ville et bien desservi par les transports en commun et le réseau routier. Ce projet permettra de donner une impulsion à l'apprentissage de manière générale.

Sébastien RIPOCHE souligne le partenariat gagnant-gagnant avec la CCI. L'UIMM bénéficiera de l'attractivité de la CCI et partagera avec la CCI de son rayonnement industriel, lors de l'accueil dans le centre de ses clients et adhérents.

Michel LANGEVIN souligne qu'il ne s'agit pas seulement d'une opportunité foncière. Ce projet illustre la recherche de la coopération, qui dépasse un simple voisinage.

Sébastien RIPOCHE indique qu'un jeune qui commence sa formation dans la métallurgie pourra venir se former quelques années plus tard à la CCI.

Cyrille LAHEURTE indique que l'UIMM et la CCI ont déjà développé des synergies sur le site Eurespace à Cholet. Il indique que le calendrier du projet d'Angers est très tendu. L'ouverture étant prévue en septembre 2022. Le budget s'élève à 11,2 M€. Pour le financer, l'UIMM a le soutien du Conseil régional, l'OPCO 2I et attend une réponse d'Angers Loire métropole.

1 M€ des réserves de l'UIMM seront investis dans ce projet.

Le Président GRELIER se réjouit de la création de ce campus de l'apprentissage.

Ce projet ne peut être que bénéfique pour les apprenants et les ressortissants du commerce et de l'industrie du Maine-et-Loire.

4- Prise de délibération pour le déclassement de la parcelle et la mise en œuvre d'un bail à construction pour le nouveau centre de formation UIMM

Les membres élus sont appelés à voter sur la délibération jointe en annexe concernant l'établissement d'un bail à construction entre la CCI de Maine-et-Loire et l'Association pour la formation professionnelle dans l'industrie Pays de la Loire, AFPI, pour la réalisation de ce nouveau centre de formation UIMM par apprentissage dédié à l'industrie. Lors de l'Assemblée générale du mois de novembre, il avait été envisagé d'avoir recours à un bail emphytéotique. L'analyse juridique approfondie a permis d'établir que pour mener à bien l'opération visée, l'établissement d'un bail à construction était plus protecteur des intérêts des parties et conforme à la nature de l'accord.

Validation unanime des membres titulaires

Fin de la réunion à 12h30.

**La prochaine assemblée générale aura lieu
le vendredi 26 mars 2021.**

Annexe 1 : Délibération n°171 Mise en place d'un appel à projet dans le cadre de la cession du siège social de la CCI de Maine-et-Loire

Annexe 2 : Délibération n°172 Conclusion du bail à construction avec AFPI de Pays de la Loire

Le Directeur général

Le Secrétaire

Cyrille LAHEURTE

Emmanuel PICOT

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MAINE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 171

ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JANVIER 2021
Présidence de Monsieur Eric GRELIER

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf janvier à 10h, les Membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire se sont réunis à l'Hôtel Consulaire et via TEAMS – 8 boulevard du Roi René à Angers, pour leur séance.

ETAIENT PRESENTS SELON LE REGISTRE :

En présence de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire, Pierre ORY

PRÉSENTS :

Mmes BENOIT, BOURSIER, **DAGORN**, GIFFARD, GRELLIER,
MM., BESNIER, M **BILLIARD**, BORJON-PIRON, CHATEAU, COUGE, COURANT, **FAIQ**, FILLON,
GRELIER, GROUD, LELIEVRE, MARBACH, NOURRIT, PATRON, PICOT, PORTIER,
REYNOUARD, ROUSSEAU, VIOUX. **Membres Titulaires**

Mme LENOIR

MM. FLAMANT, LANGEVIN, **MARTIN**, **POLLONO**, **Membres Associés**

Mmes HURMAN (Directrice Banque de France), ULLERN (représentée par Mme LECLERC),
YANNOU (Anjou Tourisme)

MM. GAZEAU (Président Vitrites d'Angers), **GRIMAUD** (Département de Maine-et-Loire), JUGUET
(représenté par Me **EMERIAU**, Ordre des avocats), **LE MONNIER** (Président Comité Local des
Banques), **Conseillers techniques**

EXCUSÉS :

Mmes, BEALU, COLLIN, GATE, GOJJARD, LEFEVRE, LEROUGE, MACE, PETITEAU,
MM. BAUDINAUD, CESBRON, CHOPLAIN, CHOQUET, DRAPEAU, DRONIOU, HARDY,
LEGENDRE, LEMERT, MALET, RICOT, VARVAT, **Membres Titulaires**

Mmes BARTHELEMY, SOCARD, SYDOR,
MM. BERSON, J.P. BILLIARD, BOISRAME, D BOUYER, BRUNET, GIDOIN de MONNERVILLE,
JOUSSELIN, LECLERC-DOUCHKINE, MAHOT, MARQUE, MAUREL, ROUILLER, WERQUIN,
Membres Associés

Mmes COUAPEL (Présidente Chambre de métiers), DESTOMBES (La Poste), DURAND (Directrice DIRECCTE Pays de la Loire), FILIPIAK (Directrice DREAL), GUILLONNEAU (Directrice Services des Douanes), TESSIER (Représentant le CIDES), TESSIER (représentante CIDES),
MM. APAIRE (Président MEDEF Pays du Choletais), AUDOIN (la poste), BEDOUIN (Président We Network), BESSARD (Président de Mécène & Loire)V. BOUYER (Président Destination Anjou), CALTABELLOTA (représentant DCF) CHARTRAIN (Président PRI ORACE), CHALOPIN (Président Syndicat Mixte Anjou Numérique), CORVEE (Directeur ENEDIS), DAVY (Président de l'Association des Maires de Maine-et-Loire), DESROQUES (Président des Vitrites de Saumur), DOLAY (Président Union Départementale des Commerçants Non Sédentaires), DOUGE (Président Tribunal de Commerce), GERARD (Directeur Départemental des Territoires), GILLET (Président du Conseil départemental), LAIZE (Président Chambre d'Agriculture 49) LANDRAU (Représentant CJD 49), LE GALLOUDEC (représentant la JCE) ROBLEDO (Représentant Université d'Angers) représenté par **MME BOUVIER**, Régionale Pays de la Loire), PAYEN (Président ASDEPIC), PERROT (Représentant l'ACEC), SALLE, (Président ARC Ouest), SCHAUPP (Président MEDEF Anjou), SOULARD, (Président Pôle Enfant Nova Child), TALBOTEC (représentant MEDEF Anjou) VERMERSCH (Recteur de l'Université Catholique de l'Ouest), VINCENT-PELLEGRY (Président CHOLET Vitrites), WAGENER (Président Agence de Développement du Grand Saumurois),
Conseillers techniques

INVITES

M. Michel DERRAC Directeur DGFIP
M. Sébastien RIPOCHE Président du Pôle Formation UIMM Pays de la Loire
M. Olivier JEANNEAU, Délégué Général UIMM 49

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT :

Mme **CAPELE** Sandrine, Direction Formation
Mme **GATE** Gaëlle
Mme **HERAUD** Florence, Pôle Communication
Mme ROCHER Anne, CDP49 Formations
Mme VERWEE Anne-Marie Direction des Relations Institutionnelles et de l'Aménagement du Territoire

M. **HOUeix** Christophe, Direction Développement des Entreprises
M. **GOUBIN** Pierre-Henri, Responsable Pôle Bâtiment et Moyens généraux
M. LAHEURTE Cyrille, Direction générale
M. RANCHOUX Pascal, Direction des Relations Institutionnelles et Aménagement du Territoire

Délibération relative à la mise en place d'un appel à projet dans le cadre de la cession du siège de la CCI de Maine-et-Loire

Dans le cadre de sa mandature 2016-2021, la CCI a souhaité accélérer les évolutions de la gestion de son patrimoine immobilier. Après la cession de l'hôtel consulaire de Saumur, les hôtels consulaires d'Angers et de Cholet sont également cessibles dans un calendrier lié au repositionnement des activités.

Ainsi sur Angers, la CCI projette de rejoindre le site Métamorphose. En conséquence, elle organise un avis d'appel à candidatures sur projets en vue de la cession amiable des immeubles sis au 8-10-12 bd du roi René à Angers, après mise en concurrence, étant précisé que la consultation n'est pas soumise au Code de la commande publique.

Après avoir pris connaissance du mode opératoire et de l'avis d'appel à projet, les membres élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire réunis en Assemblée générale le 29 janvier 2021 décident :

- **D'approuver la mise en place d'un appel à projet dans le cadre de la cession amiable des immeubles du siège de la CCI de Maine-et-Loire sis au 8-10-12 boulevard du Roi René à Angers.**

Présents au moment du vote : 24 Membres Titulaires

<i>Pour :</i>	<i>24</i>
<i>Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire approuve à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président

Eric GRELIER



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MAINE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 172

ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JANVIER 2021
Présidence de Monsieur Eric GRELIER

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf janvier à 10h, les Membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire se sont réunis à l'Hôtel Consulaire et via TEAMS – 8 boulevard du Roi René à Angers, pour leur séance.

ETAIENT PRESENTS SELON LE REGISTRE :

En présence de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire, Pierre ORY

PRÉSENTS :

Mmes BENOIT, BOURSIER, **DAGORN**, GIFFARD, GRELLIER,
MM., BESNIER, M **BILLIARD**, BORJON-PIRON, CHATEAU, COUGE, COURANT, **FAIQ**,
FILLON, GRELIER, GROUD, LELIEVRE, MARBACH, NOURRIT, PATRON, PICOT,
PORTIER, REYNOUARD, ROUSSEAU, VIOUX. **Membres Titulaires**

Mme LENOIR

MM. FLAMANT, LANGEVIN, **MARTIN**, **POLLONO**, **Membres Associés**

Mmes HURMAN (Directrice Banque de France), ULLERN (représentée par Mme LECLERC),
YANNOU (Anjou Tourisme)

MM. GAZEAU (Président Vitrites d'Angers), **GRIMAUD** (Département de Maine-et-Loire),
JUGUET (représenté par Me **EMERIAU**, Ordre des avocats), **LE MONNIER** (Président Comité
Local des Banques), **Conseillers techniques**

EXCUSÉS :

Mmes, BEALU, COLLIN, GATE, GOUJARD, LEFEVRE, LEROUGE, MACE, PETITEAU,

MM. BAUDINAUD, CESBRON, CHOPLAIN, CHOQUET, DRAPEAU, DRONIOU, HARDY, LEGENDRE, LEMERT, MALET, RICOT, VARVAT, **Membres Titulaires**

Mmes BARTHELEMY, SOCARD, SYDOR,

MM. BERSON, J.P. BILLIARD, BOISRAMÉ, D BOUYER, BRUNET, GIDOIN de MONNERVILLE, JOUSSELIN, LECLERC-DOUCHKINE, MAHOT, MARQUE, MAUREL, ROUILLER, WERQUIN, **Membres Associés**

Mmes COUAPEL (Présidente Chambre de métiers), DESTOMBES (La Poste), DURAND (Directrice DIRECCTE Pays de la Loire), FILIPIAK (Directrice DREAL), GUILLONNEAU (Directrice Services des Douanes), TESSIER (Représentant le CIDES), TESSIER (représentante CIDES),

MM. APAIRE (Président MEDEF Pays du Choletais), AUDOIN (la poste), BEDOUIN (Président We Network), BESSARD (Président de Mécène & Loire)V. BOUYER (Président Destination Anjou), CALTABELLOTA (représentant DCF) CHARTRAIN (Président PRIORACE), CHALOPIN (Président Syndicat Mixte Anjou Numérique), CORVEE (Directeur ENEDIS), DAVY (Président de l'Association des Maires de Maine-et-Loire), DESROQUES (Président des Vitrines de Saumur), DOLAY (Président Union Départementale des Commerçants Non Sédentaires), DOUGE (Président Tribunal de Commerce), GERARD (Directeur Départemental des Territoires), GILLET (Président du Conseil départemental), LAIZE (Président Chambre d'Agriculture 49) LANDRAU (Représentant CJD 49), LE GALLOUDEC (représentant la JCE) ROBLEDO (Représentant Université d'Angers) représenté par **MME BOUVIER**, Régionale Pays de la Loire), PAYEN (Président ASDEPIC), PERROT (Représentant l'ACEC), SALLE, (Président ARC Ouest), SCHAUPP (Président MEDEF Anjou), SOULARD, (Président Pôle Enfant Nova Child), TALBOTEC (représentant MEDEF Anjou) VERMERSCH (Recteur de l'Université Catholique de l'Ouest), VINCENT-PELLEGRY (Président CHOLET Vitrines), WAGENER (Président Agence de Développement du Grand Saumurois), **Conseillers techniques**

INVITES

M. Michel DERRAC Directeur DGFIP

M. Sébastien RIPOCHE Président du Pôle Formation UIMM Pays de la Loire

M. Olivier JEANNEAU, Délégué Général UIMM 49

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT :

Mme **CAPELE** Sandrine, Direction Formation

Mme **GATE** Gaëlle

Mme **HERAUD** Florence, Pôle Communication

Mme **ROCHER** Anne, CDP49 Formations

Mme **VERWEE** Anne-Marie Direction des Relations Institutionnelles et de l'Aménagement du Territoire

M. **HOUEIX** Christophe, Direction Développement des Entreprises

M. **GOUBIN** Pierre-Henri, Responsable Pôle Bâtiment et Moyens généraux

M. **LAHEURTE** Cyrille, Direction générale

M. **RANCHOUX** Pascal, Direction des Relations Institutionnelles et Aménagement du Territoire

DELIBERATION RELATIVE AU DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'UN BAIL A CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE DEDIE A L'INDUSTRIE

La CCI de Maine-et-Loire a pour volonté de consolider la vocation du Centre Pierre Cointreau comme un campus dédié à la formation professionnelle et l'accompagnement des jeunes notamment à l'issue du transfert de la MCTE et de l'Agence Entreprise vers Métamorphose (horizon 2025).

Elle souhaite également densifier ses campus en multipliant les partenariats stratégiques et notamment avec l'UIMM (partenariat existant sur Cholet). Il s'agit d'une opportunité de densifier ses sites pour mutualiser les équipements transversaux mais aussi renforcer l'image et le rayonnement de ses Campus sur les bassins d'emploi sur lesquels ils sont implantés.

Considérant les complémentarités entre les offres du pôle formation de l'UIMM mais aussi le fait que nous nous adressons au même public entreprise ainsi que l'accueil réalisé en juin 2020 de la Mission Locale Angevine et les stratégies partenariales en cours de développement,

Les membres élus réunis en Assemblée générale le 29 janvier 2021 :

- ✓ **Confirment le déclassement de la parcelle référencée au plan cadastral sous le numéro section DR n°0123 et selon le plan masse ci-joint, du domaine public au domaine privé, conformément à la délibération du 27 novembre 2020.**

Et décident :

- ✓ **De mettre à disposition un foncier sur le site du Centre Pierre Cointreau à l'UIMM, sous forme de bail à construction d'une durée de 99 ans, pour y réaliser un centre de formation professionnelle,**
- ✓ **De travailler à l'élaboration d'une stratégie partagée d'aménagement, d'animation mais aussi d'offre globale à l'échelle du Campus,**
- ✓ **De donner tous pouvoirs à son Président ou à tout délégataire qu'il désignera, pour signer tous les actes ou pièces et procéder aux formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la réalisation de l'opération décrite ci-dessus et, plus généralement, faire à ce sujet tout le nécessaire, sans exception, ni réserve.**

Présents au moment du vote : 24 Membres Titulaires

<i>Pour :</i>	<i>24</i>
<i>Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire approuve à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président

Eric GRELIER